

DÉLIBÉRATION N° DEL-24-002

Modification du tableau des emplois et effectifs

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.

Séance du 7 février 2024

Le 7 février de l'an deux mille vingt-quatre, à quatorze heures trente, le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole, régulièrement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni en visioconférence.

PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9
Présents : 9
Absent : 0
Procuration : 0
Date de convocation : 1^{er} février 2024

Présents :

Représentants de Toulouse Métropole :

- M. Francis Grass
- Mme Ida Russo
- M. Gérard André
- Mme Brigitte Bec
- M. Henri de Lagoutine
- Mme Sophie Lamant
- Mme Nicole Yardéni

Représentant de l'Etat :

- M. Frédéric Bourdin

Personnalité qualifiée :

- M. Olivier Mantéi, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à M. Francis Grass

Assistent à la séance :

Mme Claire Roserot de Melin, directrice générale de l'Etablissement public du Capitole.

Mme Isabelle Arnaud-Roy, directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Etablissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole, assure le secrétariat.

EXPOSÉ

La gestion des Ressources Humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des emplois et des effectifs.

Ainsi, il est proposé de modifier le tableau de la façon suivante :

Direction technique :

Un agent contractuel occupait un poste de catégorie C spécifique culturel perruquier maquilleur assistant ballet. Suite à son prochain départ (retraite) il est proposé de recalibrer ce poste en titulaire, filière technique, cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C.

Par conséquent, il est proposé à compter du 1^{er} mai 2024 de supprimer ce poste du cadre de recrutement fondé sur l'article L332-8 1^o du code général de la fonction publique (absence de cadre d'emploi) et de le créer dans le cadre d'emploi des adjoints techniques - catégorie C - filière technique.

La modification du tableau des effectifs serait la suivante :

Direction	Création	Nombre	Suppression	Nombre
Direction technique	Cadre d'emploi d'adjoint technique (C)	1	Cadre d'emploi spécifique culture de perruquier maquilleur assistant ballet (C) (article L332-8 1 ^o du CGFP)	1

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole,

Entendu l'exposé de M. le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

D'approuver la modification du tableau des effectifs telle que décrite ci-dessus.

Article 2 :

Cette délibération crée un engagement financier prévu au chapitre 12 pour les exercices financiers à venir. Les sommes nécessaires au paiement de cette dépense seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'établissement public.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le 09/02/2024 S'LO

ID : 031-200099042-20240207-DEL24002-DE

Résultat du vote :

POUR : 9

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ABSENT :

NON PARTICIPATION AU VOTE :

Reçu en Préfecture le : 09/02/2024
Publié par affichage le : 09/02/2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,


Le Président de séance,
Francis Grass